

Le Président Hollande et l'intégration européenne

*

Dans l'entretien qu'ils ont eu avec M. Hollande ce 14 juillet, les deux journalistes qui l'interrogeaient, Mme Claire Chazal et M. David Pujadas, ont demandé au Président de la République quelles étaient ses intentions en matière d'*intégration*. C'est le terme qu'ils ont employé. Et M. Hollande a semblé rebondir sur ce terme, comme s'il l'attendait. Qu'est-ce donc que l'intégration?

Il y a trois procédés principaux pour avancer dans ce qu'il est convenu d'appeler la construction européenne. Le premier procédé est le transfert de compétences. A partir d'une situation où les institutions européennes n'existaient pas, les traités européens qui se sont enchaînés ont transféré de plus en plus de domaines de compétences des Etats membres vers l'Union. Et ce processus est allé si loin qu'il est difficile de trouver un domaine politique qui ne soit pas, peu ou prou, totalement ou au moins partiellement, du ressort des institutions européennes. Ce premier procédé suffit à priver les nations de l'essentiel de leur liberté propre.

Le deuxième procédé, c'est la supranationalité, c'est-à-dire le fait que des décisions peuvent être prises par l'Union européenne même si certains Etats membres y sont défavorables, et en pareil cas, cela n'empêche pas lesdites décisions de s'imposer même aux Etats qui leur sont hostiles. On voit comment les procédés s'enclenchent de l'un à l'autre. On commence par vous dire: *"Oui, certains domaines relèvent de l'Union, mais ces compétences européennes sont mises en œuvre par coopération entre les Etats membres. Ce que nous construisons, c'est "l'Europe des nations"*. Or avec l'extension des cas de décision supranationales, c'est-à-dire par procédure de majorité qualifiée ou même parfois de majorité simple, cette prétendue "Europe des nations" devient une fiction. Elle introduit en fait un clivage entre les Etats majoritaires et les Etats minoritaires, entre les puissants et les faibles, et on le voit déjà bien dans l'Europe actuelle, avec au sommet l'Allemagne et tout en bas la Grèce. La France qui fait semblant de jouer le duo d'amour égal avec l'Allemagne, dans ce système ne fait vraiment pas le poids... Or le procédé de la supranationalité a été généralisé par les traités successifs, et tout particulièrement par le traité de Lisbonne qui nous régit actuellement.

Mais les apparences subsistent. Nous avons des diètes qui représentent encore les Etats membres de l'Union – le Conseil européen et le Conseil -, et pour ne considérer que la forme, les décisions majeures sont encore prises en partie par les Etats. Reste alors pour parfaire le système le troisième procédé, celui de l'intégration. Pour faire comprendre ce qu'est l'intégration, je recourrai à une image. Vous avez plusieurs pièces métalliques qui, en combinant leurs mouvements respectifs, constituent un mécanisme opérationnel. Dans ce mécanisme, chaque pièce garde une marge de manœuvre, une certaine liberté de mouvement, une fonction propre. Mais vient un moment où l'on soude les pièces les unes aux autres, qui désormais ne constituent qu'un seul bloc solidaire. Et de plus, on lime si parfaitement les soudures que les pièces composantes cessent d'être identifiables une par une. Elles ont en fait disparu, étant remplacées par un bloc unique. C'est l'intégration.

On fait de l'intégration en Europe lorsque les organes de décision cessent d'être représentatifs des Etats pour devenir des organes directement européens, sans la médiation des nations membres, sans racines nationales. Parmi les institutions, hormis le Conseil européen et le Conseil, toutes les institutions sont intégrées: Commission (les Commissaires ne représentent en aucune façon la nation dont ils sont originaires), Cour de justice, Cour des comptes, et même le

Parlement européen qui se croit "démocratique", mais qui ne représente en fait aucunement les peuples, puisque tous ses votes se font sur la base d'affinités politiques européennes, jamais à partir de considérations nationales. Mais les "constructeurs" de l'Europe nouvelle ayant presque épuisé les ressources des deux premiers procédés - transferts d'attributions et supranationalité -, ont tendance depuis quelque temps à multiplier les tentatives d'intégration accrue. En voici quelques exemples. La présidence semestrielle tournante du Conseil, assurée à son tour par chaque Etat membre, a été doublée avec le traité de Lisbonne par une présidence du Conseil européen de deux ans et demi assurée par une personnalité non pas élue mais nommée et sans attaches nationales ("*ne peut pas exercer de mandat national*"¹). Le même traité de Lisbonne a créé une sorte de ministre des affaires étrangères de l'Union sans le titre (le titre, le projet de Constitution européenne de M. Giscard d'Estaing le lui avait bel et bien donné, mais à Lisbonne, on a préféré créer la même fonction sans aller jusqu'à lui donner le titre explicite), doublant les diplomaties nationales. Intégration encore, avec le rôle accru conféré au Parlement européen, notamment avec la procédure de codécision, devenue de droit commun dans le traité de Lisbonne, et par laquelle les règlements, directives et décisions ne sont plus adoptés par le Conseil seul, mais par le nécessaire accord du Conseil et du Parlement européen. Exemple supplémentaire d'intégration, et non des moindres, la création de la monnaie unique et du système européen de banques centrales, la politique monétaire cessant d'être le fait des Etats nationaux, les banques centrales nationales subsistant certes, mais dans un état d'étroite subordination à la Banque centrale européenne.

Le terme "intégration" employé par nos deux journalistes, et repris avec gourmandise par le Président Hollande, était-il judicieusement choisi? Les intentions formulées par M. Hollande en réponse à la question des journalistes auraient en partie un effet d'accroissement de l'intégration, mais en partie aussi une portée plus intergouvernementale, lorsqu'elles relèvent surtout des deux premiers procédés évoqués ci-dessus. Deux procédés qui, soulignons-le, sont suffisants pour exténuier et déliter les nations! Comment serait composé ce "gouvernement économique de la zone euro"? Serait-il confié au Conseil ou au Conseil européen, organes non intégrés? Mais n'assisterait-on pas, comme il est habituel, à la confiscation pour l'essentiel du pouvoir par la Commission, ou même par la BCE et le FMI? De toute façon, ce serait soustraire la politique économique à la sphère propre aux Etats, et la transplanter au niveau européen, surtout lorsqu'il s'agit "*dans une seconde étape*", d'aboutir à un "*budget de la zone euro*". Et comme en ces temps d'austérité, les dépenses ne sont guère extensibles, cela devrait signifier un transfert de masses budgétaires des budgets nationaux vers le budget de la zone euro! Dans cette mesure, les choix budgétaires ne seraient plus nationaux, mais directement européens. Ces propositions prolongeraient ce qui a déjà été institué en 2011 et 2012 avec le "semestre européen" et l'obligation imposée aux Etats de soumettre leurs projets de budget annuel aux instances européennes avant leur adoption parlementaire. L'Europe a ainsi pénétré et pénétrerait encore plus dans le domaine de la souveraineté budgétaire, dernier carré de la souveraineté et de la démocratie nationales! Enfin que peut signifier la création d'un "*Parlement de la zone euro*"? Quelles seraient, là encore, les tâches qui seraient par là soustraites aux Parlements nationaux et transférées au niveau européen? Toutefois M. Hollande s'efforce de nous rassurer. Il veut conférer à l'Europe "*des moyens d'action plus forts*", mais "*dans l'intérêt des peuples, pas pour les brider, pas pour brimer.*" C'est encore la fallacieuse "Europe des nations" qui veut nous séduire, ou plutôt nous endormir. C'est ainsi que son nouveau "*Parlement de la zone euro*" comporterait "*une présence plus forte des parlementaires ... qui représentent les nations*". Faut-il comprendre que ce prétendu "Parlement de la zone euro" comporterait une composante intégrée de parlementaires européens et une composante non intégrée de parlementaires nationaux délégués de leur parlement national? Et dans quelle proportion? Et les uns et les autres désignés par qui? Ce serait donc un apparent retour partiel vers une organisation *non intégralement*

¹ Article 15 du traité sur l'Union européenne.

intégrée, si l'on me passe ce jeu de mots. On conférerait à ce Parlement bâtard des compétences européennes (le premier procédé identifié plus haut); il y a tout lieu de penser que, comme toute assemblée, il prendrait ses décisions à la majorité (le deuxième procédé de la supranationalité); mais pour faire illusion, on insinuerait que les intérêts nationaux y seraient pris en compte du fait de l'origine d'une partie (ou de la totalité??) de ses membres. Il faut bien comprendre que ce caractère non totalement intégré ne suffit pas à redonner vie aux nations. Le Conseil et le Conseil européen nous en donnent la démonstration. Ces organes sont devenus dans une large mesure des instances qui ne pensent qu'en termes européens, ayant largement perdu le souci des intérêts des peuples qu'ils sont censés représenter. Rappelons-nous aussi que le TSCG² est un traité purement intergouvernemental, donc qui échappe en apparence aux contraintes propres à l'Union européenne. Pourtant cela n'a pas empêché à la dictature de la troïka - Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI - de peser de tout son poids sur les politiques des malheureux Etats subissant la crise financière.

Intégrés ou pas, les organes européens ne cessent de pousser à ce qu'ils appellent "*l'harmonisation*", ou encore "*la convergence*". "*Harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres*", "*Convergence des performances économiques des Etats membres*", "*Respect des critères de convergence*" comme conditions de l'accession à la monnaie unique, ces expressions sont utilisées un grand nombre de fois par les derniers traités européens. M. Hollande, quant à lui, retient le terme de "convergence". Il assure que "*les initiatives vont être prises*" pour assurer "*une convergence fiscale*" et "*sociale*", et d'abord avec l'Allemagne.

Harmonisation et convergence, termes en apparence rassurants, sont parmi les procédés les plus radicaux de l'intégration. Une image va là encore nous aider à le comprendre. Lorsque vous avez plusieurs plans d'eau communiquant par des écluses, vous pouvez maintenir dans les différents plans des niveaux d'eau différents à condition que les écluses soient fermées. Si l'on veut ouvrir les écluses, il est absolument nécessaire d'égaliser d'abord strictement les niveaux. Alors les écluses peuvent être ouvertes et plusieurs plans d'eau n'en font désormais plus qu'un. Dans l'Union européenne, on a prétendu supprimer toutes les frontières, qu'elles soient douanières (libre échange) ou migratoires (espace Schengen), on a ouvert les écluses. D'où les catastrophes auxquelles on assiste maintenant, les niveaux n'étant pas identiques dans tous les pays. Désindustrialisation: à l'instar de l'eau qui se précipite des niveaux élevés vers les niveaux plus bas, les activités industrielles se précipitent des pays à hauts salaires vers les pays à bas salaires; mais aussi des pays à forte fiscalité vers les pays à fiscalité plus modérée ou faible. Pression migratoire: afflux des ressortissants de pays sous-développés vers les pays à niveau de développement plus élevé. Si obstinés que soient les européistes fanatiques, ils ont bien perçu ces phénomènes. Aussi clament-ils que pour éviter ces inconvénients, il est nécessaire et suffisant de promouvoir harmonisation et convergence. Lorsque tous les pays ont exactement les mêmes systèmes dans tous les domaines – salaires, fiscalité, système social, système de santé et de remboursement des soins, etc. -, en d'autres termes, lorsque tous les écarts de niveaux sont annulés, on ne doit plus craindre aucune turbulence aux frontières. Mais c'est au prix de l'interdiction de toute spécificité nationale des politiques. Chaque pays ne peut plus rien faire de spécifique et d'original, il compromettrait "l'harmonie" générale. On voit très bien que c'est comme cela que pensent les européistes. C'est la mort des nations, c'est *l'intégration*.

Les intentions de M. Hollande soulèvent une autre question. N'assiste-t-on pas à un dédoublement de toutes les structures et politiques de l'Union, les unes s'appliquant à l'Union entière, les autres à la seule eurozone? M. Hollande veut un budget de l'eurozone. Mais n'existe-t-il pas déjà un budget important de l'Union européenne? M. Hollande affirme que ce serait "*pour pouvoir agir en termes d'investissements*". Mais le budget de l'Union n'est-il pas déjà bourré de

² Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

crédits d'investissements, notamment avec les Fonds structurels? M. Hollande veut un Gouvernement économique de la zone euro. Les traités existants ne prévoient-ils pas déjà une étroite coordination des politiques économiques, et cela au niveau de l'Union entière? M. Hollande voudrait créer un Parlement de l'eurozone. N'avons-nous pas déjà un Parlement européen? Imagine-t-on un seul instant que l'on ait deux Parlements européens, l'un pour l'Union entière, l'autre pour la seule eurozone?³ Mèneraient-ils au moins des politiques *convergentes*? A quel gâchis, à quel surcoût, à quelle cacophonie n'assisterait-on pas?

Enfin une dernière considération, mais qui risque d'être la plus déterminante. Imaginez-vous sérieusement Mme Angela Merkel applaudissant des deux mains à une pareille usine à gaz, à un projet qui va dans le sens de ce que l'Allemagne a toujours refusé jusqu'à présent et ne peut que refuser, à savoir l'Europe de la péréquation financière entre Etats riches et Etats impécunieux? L'égoïsme allemand peut avoir du bon s'il nous empêche de sombrer dans des utopies meurtrières.

Meylan, le 29 juillet 2015,

Romain ROCHAS,
Chef de division honoraire
de la Cour des comptes européenne.

³ Si tel devait malheureusement être le cas, je suggérerais, pour éviter que l'on crée un amphithéâtre de plus – il y en a déjà trois pour le seul Parlement européen actuel! -, que l'amphithéâtre de Strasbourg serve les jours pairs au Parlement de l'Union et les jours impairs au Parlement de l'eurozone. Relâche le dimanche. Il faut bien plaisanter un peu pour se consoler de la bêtise de nos gouvernants!